



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC DÉCISION N° DM-22-008  
L'ASSOCIATION SONS D'HIVER POUR EN DATE DU 11 JANVIER 2022  
L'ORGANISATION D'UN CONCERT LE 17  
FEVRIER 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association Sons d'Hiver, représentée par Monsieur Fabien Simon, dont le siège social est situé Domaine départemental A. Chérioux, 4 route de Fontainebleau – 94 407 Vitry Cedex – pour l'organisation d'un concert de Sophia Domancich et Simon Goubert – Sylvie Courvoisier – Wadada Léo Smith, Christian Fennesz, Drew Gress et Kenny Wollesen le jeudi 17 février 2022, dont le prix de cession est fixé à 4 220 € (quatre mille deux cents vingt euros) TTC et les suppléments techniques et accueil artistes à 2 400 € (deux mille quatre cents euros) TTC au maximum ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Sons d'Hiver, représentée par Monsieur Fabien Simon, dont le siège social est situé Domaine départemental A. Chérioux, 4 route de Fontainebleau – 94 407 Vitry Cedex – un contrat de cession pour l'organisation d'un concert de Sophia Domancich et Simon Goubert – Sylvie Courvoisier – Wadada Léo Smith, Christian Fennesz, Drew Gress et Kenny Wollesen le jeudi 17 février 2022, dont le prix de cession est fixé à 4 220 € (quatre mille deux cents vingt euros) TTC et les suppléments techniques et accueil artistes à 2 400 € (deux mille quatre cents euros) TTC au maximum ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220111-lmc1H9275H1-AR Date de réception en Préfecture : 11/01/2022 Date de Publication : 11/01/2022
---

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220111-lmc1H9275H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 11/01/2022  
Date de Publication : 11/01/2022